




Informations de base	
<p>2007/0050(CNS)</p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord de partenariat et de coopération CE/Tadjikistan: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE. Protocole</p> <p>Voir aussi 2004/0176(AVC)</p> <p>Subject</p> <p>6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale</p> <p>Zone géographique</p> <p>Tadjikistan</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		SARYUSZ-WOLSKI Jacek (PPE-DE)	17/04/2007
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires générales		2974	2009-11-17
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		2852	2008-02-25
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Relations extérieures		FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
30/03/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0143 	Résumé

17/04/2007	Vote en commission		Résumé
08/07/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/07/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0320/2008	
02/09/2008	Décision du Parlement	T6-0375/2008	Résumé
02/09/2008	Résultat du vote au parlement		
17/11/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
17/11/2009	Fin de la procédure au Parlement		
29/12/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0050(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 2004/0176(AVC)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/48375

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0320/2008	18/07/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0375/2008	02/09/2008	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2007)0143 	30/03/2007	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord de partenariat et de coopération CE/Tadjikistan: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE. Protocole

2007/0050(CNS) - 02/09/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé par 654 voix pour, 13 voix contre et 17 abstentions, une résolution législative approuvant telle quelle, selon la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil et de la Commission concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Tadjikistan, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL) au nom de la commission des affaires étrangères.

Accord de partenariat et de coopération CE/Tadjikistan: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE. Protocole

2007/0050(CNS) - 17/11/2009 - Acte final

OBJECTIF : inclure la Bulgarie et la Roumanie à l'accord de partenariat et de coopération approuvé entre l'Union et le Tadjikistan.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/990/CE, Euratom du Conseil et de la Commission concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Tadjikistan, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

CONTENU : l'accord de partenariat et de coopération (APC) entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Tadjikistan, d'autre part, signé à Luxembourg le 11 octobre 2004, et est entré en vigueur le **1^{er} janvier 2010** (voir [AVC/2004/0176](#)).

Parallèlement, un protocole à cet accord, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, a été signé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres le 24 juin 2008.

La présente décision vise à approuver ce protocole au nom de la Communauté, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et des États membres et à l'appliquer à compter de la même date (01.01.2010).

Accord de partenariat et de coopération CE/Tadjikistan: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE. Protocole

2007/0050(CNS) - 30/03/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : inclure la Bulgarie et la Roumanie (élargissement 2007) à l'accord de partenariat et de coopération approuvé entre l'Union et le Tadjikistan.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil et de la Commission.

CONTENU : L'accord de partenariat et de coopération (APC) entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Tadjikistan, d'autre part, signé à Luxembourg le 11 octobre 2004, n'est pas encore entré en vigueur (voir [AVC/2004/0176](#)).

Étant donné qu'il a été signé avant l'élargissement de l'Union européenne à la Bulgarie et à la Roumanie, il est nécessaire d'établir un protocole à l'APC afin de permettre à ces 2 nouveaux États membres d'adhérer à l'accord quand ce dernier entrera en vigueur.

La Commission a donc négocié un protocole à l'accord de partenariat et de coopération avec le Tadjikistan, qu'il convient maintenant de conclure au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et d'approuver par la Communauté européenne de l'énergie atomique.

C'est précisément l'objet de la présente proposition.